DOSSIER DE PRESSE

PREMIER POINT NŒUD MULTIMODAL DANS LE LOIRET

Point d'étape

Loiret
votre Département

Contact presse
Cassandre Germain
cassandre.germain@loiret.fr • 02 38 25 43 93

I. Un premier point nœud multimodal à Châteauneuf-sur-Loire

Les étapes des travaux

II. Première en France : un réseau points nœuds multimodal

59 points nœuds multimodaux dans le Loiret

Un réseau au plus près des Loirétains : les services à retrouver

Une stratégie de 39 actions concrètes à mettre en œuvre

Point d'étape du schéma des mobilités

III. Des aménagements proposés prenant en compte les besoins des usagers

Une enquête réalisée auprès des Loirétains

Le panel usagers : les habitants racontent leurs mobilités

Une stratégie co-construite avec les acteurs locaux

Introduction

Dans le cadre de son projet de mandat 2021-2028, face au contexte d'évolution majeure des pratiques de déplacement, le Département s'est fixé comme priorité d'aménager son territoire en faveur des mobilités douces. Ainsi, lors de la session des 8 et 9 décembre 2022, l'Assemblée départementale a approuvé son Schéma Départemental des Mobilités.

Répondre à ces enjeux implique de modifier durablement les comportements, d'utiliser plus massivement de nouveaux systèmes de déplacements. Face à l'augmentation des prix du carburant, l'épuisement des ressources fossiles et pour répondre à la volonté de s'engager vers une société décarbonée, **ce schéma propose la création d'un réseau de mobilité, autour de 59 points nœuds**, pour répondre aux besoins de déplacement des habitants du territoire.

Le premier point nœud du schéma se situera au niveau de l'aire actuelle de covoiturage à la sortie de la RD 2060 à Châteauneuf-sur-Loire. Les travaux débuteront à l'automne 2025. Chaque point nœud proposera un panel de services adapté à sa zone géographique.

Avec ce nouveau maillage, chaque Loirétain habitera à moins de 10 km d'un point de mobilité, et aura ainsi la possibilité de choisir son mode de déplacement, quel que soit son lieu d'habitation, son travail, ses loisirs, etc.

I. Un premier point nœud multimodal à Châteauneuf-sur-Loire

Il se situera au niveau de l'échangeur de la RD 952, à la sortie de la RD 2060 à Châteauneuf-sur-Loire, en lieu et place de l'aire de covoiturage actuelle (48 places pour 1 000 m²), régulièrement saturée. (taux de remplissage avoisinant en moyenne les 90 %).

Le futur point nœud multimodal, d'une surface totale 9 500 m², sera composé de 112 places de covoiturage (103 places standards, 6 places pour véhicules électriques et 3 places handicapés), d'abris sécurisés vélos, d'un arrêt de cars, de bornes de recharge électrique et d'un bâtiment multiservices 40 m² comprenant :

- des casiers cyclistes
- des sanitaires
- une borne wifi
- un espace de travail pouvant accueillir 6 à 8 personnes
- un point de vente de produits frais locaux.

Le projet s'inscrit également dans un cadre environnemental et de développement durable avec la mise en place, par la SEM Loiret Energie, d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques. Les ombrières photovoltaïques s'étendront sur une surface de plus de 2 200 m² et s'élèveront entre 3 et 5 mètres de hauteur.

L'installation des 1 110 modules, dont la puissance s'approchera des 500 kWc permettra la production d'environ **545 MWh/an**, soit l'équivalent de la consommation de **182 foyers**.

L'électricité produite par les ombrières sera réinjectée dans le réseau et pourrait, à terme, être valorisée dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective (ACC) avec le SDIS et/ou le lycée, qui seront construits à proximité.

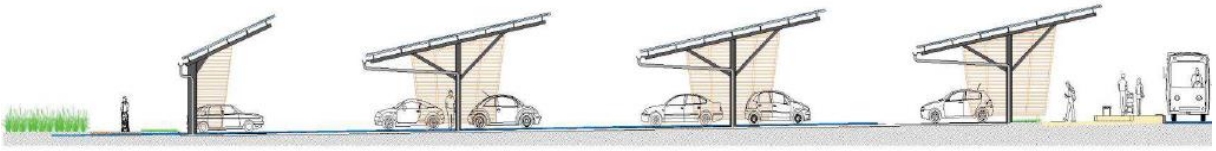

L'insertion paysagère de ce projet est un enjeu fort pour le Département et la commune de Châteauneuf-sur-Loire. Ainsi, les structures en acier galvanisé seront habillées de claustra bois à leurs extrémités.

Les étapes des travaux

Les premiers travaux concerneront la sécurisation de la RD 952. La chicane, le plateau surélevé comprenant la traversée piétonne et cycliste ainsi que la modification de l'entrée de ville de Châteauneuf-sur-Loire seront réalisés courant d'été 2025, afin de limiter l'impact sur la circulation.

Le démarrage des travaux de l'aire est prévu dès l'automne 2025, pour une livraison au printemps 2026.

Le coût total du projet s'élève à près d'1,6 M€, dont 580 000 € pour les ombrières et 190 000 € pour les travaux de sécurisation de la RD952.

II. Première en France : un réseau points nœuds multimodal

Aujourd'hui, la voiture individuelle est le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements domicile-travail dans le Loiret, avec 78% des parts modales. Dans les territoires ruraux en particulier, les usagers sont particulièrement dépendants de ce mode de transport.

Ce schéma de mobilité redéfinit l'organisation globale du réseau et apporte des solutions de mobilités adaptées à chaque bassin de vie du territoire. À terme, grâce au nouveau maillage prévu, **chaque usager habitera à moins de 10 km d'un pôle de mobilité** et **chaque collège sera situé à moins de 6 km d'un pôle**. L'ensemble des actions mises en place dans le cadre du schéma départemental permettront de réduire la dépendance à la voiture individuelle et ainsi contribuer à réduire l'empreinte carbone des déplacements à l'échelle du Département. Il contribuera à rééquilibrer les territoires en matière de déplacements.

À horizon 2040, ce nouveau réseau de mobilité viendra agréger tous les outils de mobilité décarbonée et partagée.

Cette innovation maille le territoire et agrège les différents services déployés par les transports publics, les transports du secteur privé, mais aussi les citoyens eux-mêmes.

59 points nœuds multimodaux dans le Loiret

La stratégie développée dans le cadre de ce schéma est de créer un maillage composé de **pôles de mobilité proposant un panel de services connectés entre eux par un réseau multi-mobilités**.

Il s'agira de créer des pôles multimodaux au sein du territoire, et qui seront adaptés en fonction des besoins locaux, en lien avec les collectivités locales (transports collectifs, covoiturage, abris sécurisés vélos, services de mobilité etc…).

Les services de mobilité présents dans les différents pôles seront adaptés aux contextes locaux et mis en place avec les collectivités locales. Ces pôles seront construits autour d'une gare ou d'un arrêt de transport en commun. A proximité, d'autres services seront accessibles facilement comme des abris vélo sécurisés, des ateliers de réparation vélo ou encore des services de mise à disposition de véhicules. Ces pôles pourront également accueillir des conseillers en mobilité qui accompagneront dans leurs démarches de mobilité les personnes le nécessitant (réserver un transport à la demande, identifier la ligne de bus adaptée au besoin…).

Selon le niveau d'intensité des déplacements (en fonction du nombre d'habitants vivant à proximité, des pôles d'emplois et des équipements…) ces pôles seront accessibles grâce à différents types de transport : transports en commun régionaux ou locaux, covoiturage, trains autonomes ou encore à vélo grâce à des aménagements cyclables sécurisés.

LA MOBILITÉ DANS LE LOIRET D'ICI 2040

LE RÉSEAU POINTS-NŒUDS MULTIMODAL

Les pôles du réseau

Regroupement de services de mobilité, desservi par des itinéraires cyclables ou des lignes de transports en commun (bus, train, ...). Les services de mobilité de chaque pôle seront à identifier avec la collectivité en fonction des besoins.

Les services

- Stationnement vélo
- Conseiller mobilité
- Réparation
- Covoiturage/libre-service
- Borne de recharge

Les connexions du réseau

Le réseau de mobilité interconnectant les polarités du territoire est multimodal :

- Des itinéraires cyclables
- Des lignes de bus
- Des lignes de covoiturage

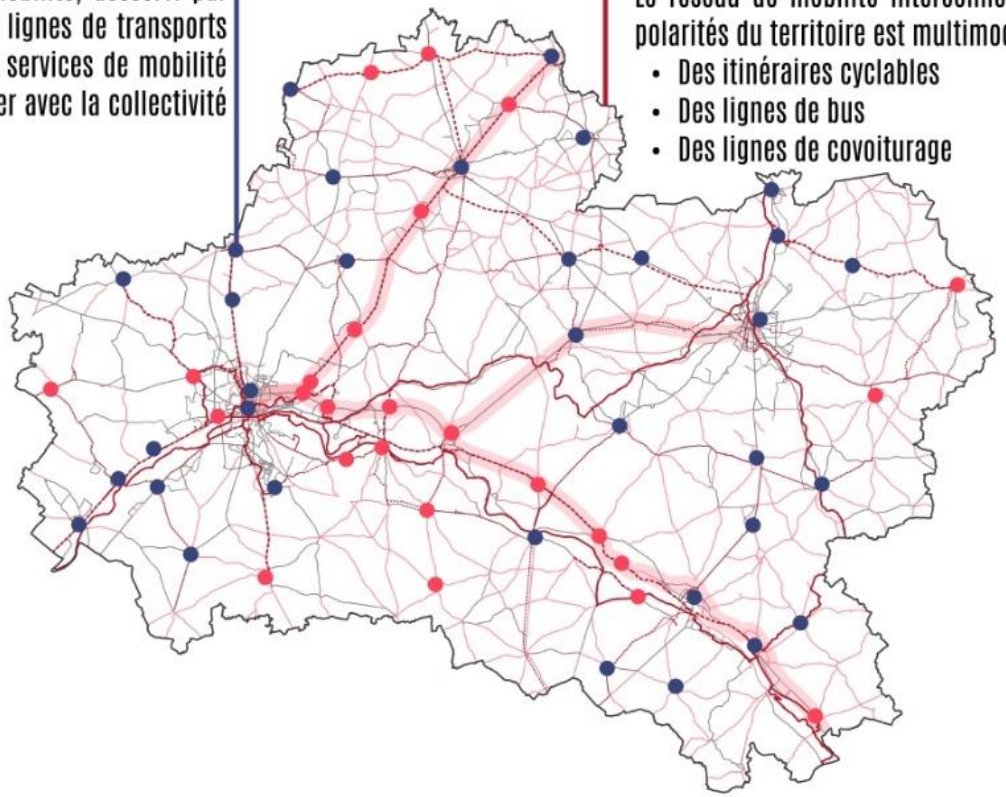

Le réseau cyclable

Maillage d'itinéraires cyclables hiérarchisés en 3 niveaux, en fonction de la qualité de service , de la priorisation et du positionnement du département.

- Itinéraires existants
- Itinéraires à aménager

La voiture autrement

- Lignes de covoiturage
- Aires de covoiturage

Les lignes de bus

- Des transports en commun interconnectés

Un réseau au plus près des Loirétains : les services à retrouver

Le Département du Loiret sera maillé de 59 points nœuds, répartis en pôles, avec des niveaux de services différents :

- 2 pôles départementaux
- 22 pôles urbains locaux
- 35 pôles ruraux

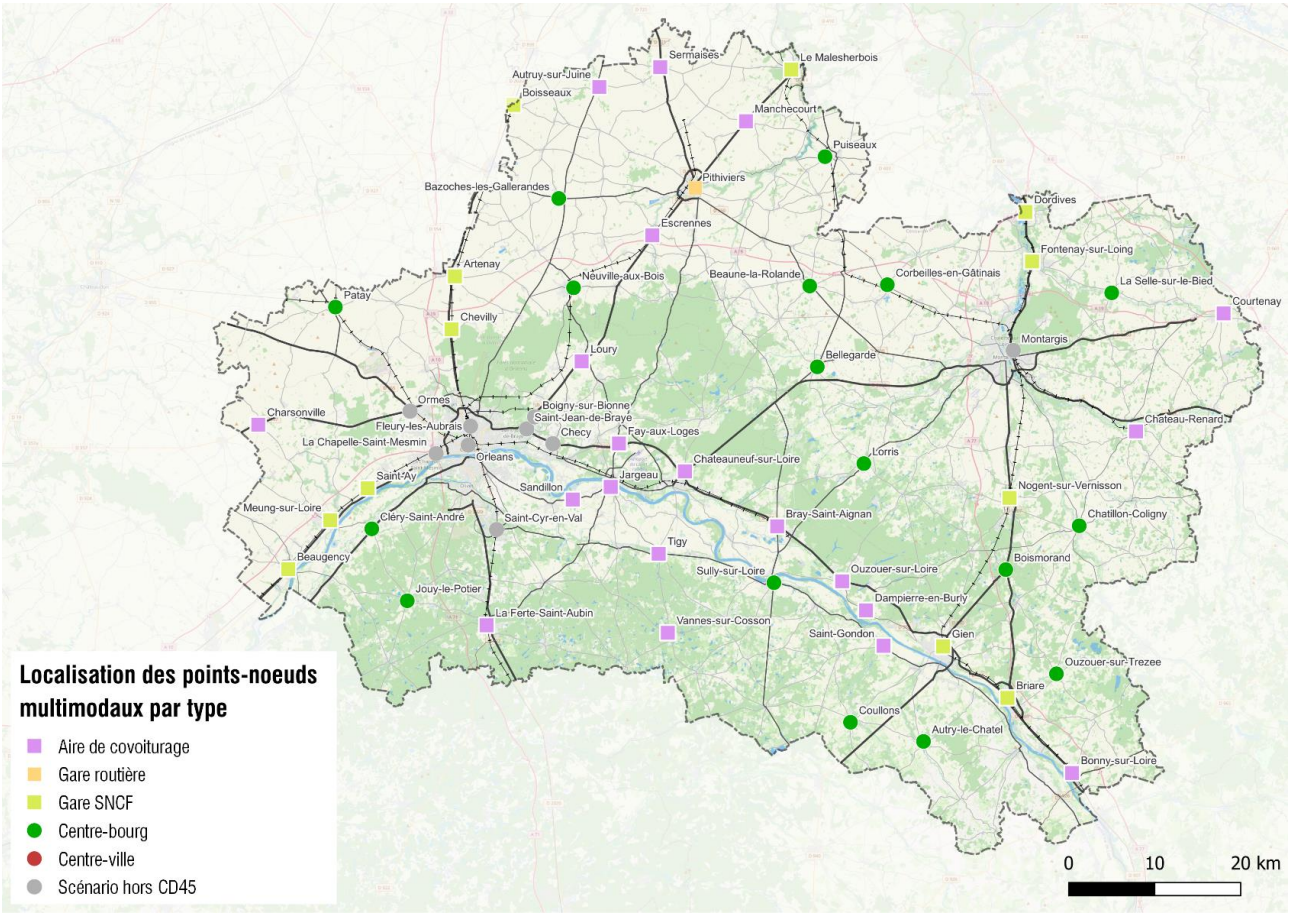

Les services des différents points-nœuds

Hiérarchisation en 3 niveaux de services

		Pôle rural	Pôle urbain local	Pôle départemental
Services Vélo	Stationnements vélo sécurisés	x	x	x
	Borne de réparation vélo	x	x	
	Atelier de réparation vélo			x
	Vélos en libre-service (VAE + mécaniques)		x	x
	Casiers sécurisés (avec recharge batterie VAE possible)	x	x	x
	Recharge de VAE (avec stationnement sécurisé)	Si IRVE	Si IRVE	Si IRVE
Services d'information et de communication	Comptoir mobilité avec conseiller			x
	France Bus Service	x	x	
	Ecran interactif		x	x
	Totem	x	x	x
Autopartage	Location de voiture électrique (Type Autopartage)			
Services de covoiturage	Aire de covoiturage (place et signalétique)	x	x	x
Services de mobilité évitée	Espace de coworking		x	x
	Espace de charge de matériel informatique	x	x	x
	Box relais-colis	x	x	x
Bloc sanitaire et espace d'attente	Point d'eau	x		
	Bloc sanitaire		x	x
	Bancs et abris	x	x	x

Ce réseau de mobilité sera un **maillage territorial de proximité** puisque chaque habitant du territoire pourra accéder à un pôle à moins de 10 kilomètres de son domicile. Son utilisation sera simple grâce à la lisibilité du réseau sur le territoire.

L'agrégation et la concentration des services de mobilité décarbonée et partagée permettra à chaque usager d'utiliser **la solution de mobilité qui correspond le mieux à ses besoins** de déplacement :

- Aménagements cyclables
- Lignes de covoiturage
- Transports en commun
- Trains autonomes, possible terrain de jeu de l'expérimentation, autour de l'étoile ferroviaire d'Orléans

En compléments, des outils de mobilité locale pourront être mis à disposition dans le pôle rural – pôle urbain local – pôle urbain interdépartemental :

- stationnement sécurisé vélos,
- espace multiservices,
- location d'un vélo,
- mise à disposition d'un véhicule en libre-service,
- utilisation d'une ligne de covoiturage dans le cadre de déplacements domicile-travail

Reposant sur **des outils développés avec les collectivités locales à l'échelle des bassins de vie**, les pôles de mobilité pourront évoluer au cours du temps en fonction des besoins et du développement des communes où ils se trouvent. Les services de mobilité seront améliorés ou de nouveaux types de services seront ajoutés sur la base du juste service et en fonction de l'intensité des déplacements.

Les atouts du réseau :

- Un **maillage territorial assuré** et l'absence de rupture de continuités
- Un **juste effort des investissements des territoires** en fonction du potentiel de déplacement entre deux pôles
- Une **simplicité de lecture et d'utilisation** pour les usagers
- Une **massification des moyens pour les financeurs**
- Une **boite à outils mobilisable en fonction des besoins** pour les collectivités

Une stratégie de 39 actions concrètes à mettre en œuvre

Ce schéma départemental de mobilité, fort d'une démarche partenariale entre les collectivités locales, la Région et les acteurs privés et publics, se déploie en 39 actions réparties en 5 axes :

- La mobilité douce
- La mobilité partagée
- La mobilité propre
- La mobilité évitée
- La communication et la sensibilisation

Selon les actions, le Département se positionne en tant qu'accompagnateur, financeur ou maitre d'ouvrage.

Le réseau multimodal du département s'appuiera sur un **réseau cyclable hiérarchisé** permettant de desservir les différents pôles de mobilité mais également irriguer les principales polarités des collectivités (collèges, centres-villes et centres-bourgs, zones d'activités et zones d'emplois…).

À titre d'exemple, des liaisons cyclables structurantes seront aménagées :

- Orléans / Pithiviers / Le Malesherbois : un itinéraire de 64 km, dont 60 km à aménager, pour un montant de 9 M€
- Pithiviers / Montargis : 44 km à aménager, pour un montant de 6,4 M€
- Orléans / Gien / Briare : un itinéraire de 74 km, dont 63 km à aménager

Un réseau secondaire pourra être aménagé par les collectivités, accompagnées par le département.

Au total, ce sont donc quasiment **800 kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés,** qui permettront d'offrir un réseau structurant efficace sur le territoire Loirétains.

Le Département accompagnera également le développement des services vélos : formations à la pratique du vélo, ateliers de réparations vélo, offre de stationnement vélo…

Le schéma prévoit **le développement de nouveaux usages et modes d'utilisation liés à la** voiture grâce au développement des bornes de recharges pour véhicules électrique ou de la motorisation hydrogène. Les aires de covoiturage seront complétées de services et des lignes de covoiturage développées.

Les **transports collectifs et le transport à la demande seront améliorés** grâce à un travail avec la Région basé sur les besoins des usagers du territoire. En lien avec la Région, une expérimentation de nouvelles navettes de la SNCF pourrait être menée.

Ces **nouveaux services de mobilité seront regroupés au sein des pôles de mobilité.** Les pôles principaux seront organisés autour d'une gare ou d'une aire de covoiturage et compteront un panel important de services de mobilité (mise à disposition de véhicule, arrêt d'une ligne de covoiturage, offre de stationnement vélo sécurisés, espace de coworking…). Les pôles ruraux seront des pôles de moindre importance répondant à des besoins plus locaux.

Des **actions de communication et de sensibilisation** seront menées tout au long de la réalisation du schéma de mobilité afin d'accompagner les changements de comportements et d'encourager les usagers à adopter une mobilité décarbonée.

Un plan pluriannuel d'investissement a été proposé. Ces actions ont été hiérarchisées et échelonnées dans le temps à court (5 ans), moyen (10 ans) et long terme (15 ans).

Point d'étape du schéma des mobilités

Aménager des voies douces

D'une manière très concrète, le Département a d'ores et déjà porté la réalisation de plusieurs liaisons cyclables, la nouvelle véloroute le long du canal d'Orléans inaugurée le 23 mai 2025, ou encore une liaison cyclable le long de la RD 702 à Gidy, inaugurée en janvier 2025, pour un coût de 475 000 €, soutenue par l'Etat au titre des fonds mobilités actives (97 000 €).

Dans le cadre de la déviation de Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel, deux liaisons cyclables sont en cours d'études et les premiers travaux pourront démarrer dès 2026 : il s'agit de la liaison Sandillon - Darvoy (RD 951) et la liaison Mardié - Saint-Denis de l'Hôtel (RD 960).

Accompagner les acteurs locaux

Depuis 2023, le Département accompagne les EPCI dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan de mobilité ou leur schéma des mobilités actives.

À la demande de la Communauté de communes Beauce Loirétaine, des études sont en cours pour une liaison de 8,5 km entre Ormes et la base aérienne de Bricy, le long des RD 955 et RD 836. Les études de niveau Avant-Projet sont réalisées et les négociations foncières portées par l'EPCI sont en cours. Les premiers travaux démarreront en 2026. Cette opération est soutenue par l'Etat, la Région, la base aérienne de Bricy et les collectivités locales.

Le Département assure par ailleurs des missions d'ingénierie auprès des EPCI pour plusieurs projets cyclables, par exemple au sein du Parc Technologique Orléans Charbonnière (le long de la RD 2152), la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (RD 951 Cléry – Mareau-aux-Près, RD 2152 Baule-Beaugency), la Communauté de Communes des Loges (RD424 Donney – Saint-Denis-de-l'Hôtel), la Communauté de Communes des Portes de Sologne (RD 2020 La Ferté

Saint-Aubin – Saint-Cyr-en-Val) en définissant des emprises de tracés ou des scénarios d'aménagements cyclables.

Ces projets, en fonction du Programme d'investissement du Département et des EPCI, pourront voir le jour dans les prochains mois. C'est plus d'une dizaine de liaisons cyclables pour lesquelles le Département apporte une expertise ou de l'ingénierie aux territoires pour permettre leur développement.

Parallèlement, le Département, en partenariat avec le CEREMA, étudie le potentiel de RD à faible trafic pour envisager selon différents critères, leur transformation en voie verte, à l'instar d'une expérimentation en cours dans le département de la Manche.

Le Département travaille également avec la Région et la Métropole d'Orléans, chefs de files du SERM (Service express régional métropolitain) pour développer les mobilités douces (mise en œuvre des points nœuds ou des aménagements cyclables) ou de nouvelles mobilités (lignes de covoiturage par exemple). L'objectif à terme est de proposer, à l'échelle ferroviaire orléanaise, une offre de mobilité renforcée, en développant les lignes de car express, les mobilités douces ou encore le covoiturage.

Sensibiliser les jeunes

Au sujet de la sensibilisation auprès des plus jeunes, le Département assure des actions de sensibilisation à la sécurité routière dans les collèges. En 2024, 357 vélos ont été réparés et 1 189 élèves ont été sensibilisés à la sécurité routière.

Le Département soutient également la création de stationnements sécurisés pour les vélos au sein des collèges.

III. Des aménagements proposés prenant en compte les besoins des usagers et des acteurs locaux

Une enquête réalisée auprès des Loirétains

Dans le cadre du lancement du schéma, le Département du Loiret avait lancé en 2022 une enquête, afin de réaliser un état des lieux du territoire et identifier les besoins de déplacement des Loirétains. Première pierre à l'édifice, cette étude a permis de définir une stratégie adaptée et partagée avec les acteurs en place sur le sujet des mobilités durables.

Plus de 3 500 Loirétains ont pu répondre à l'enquête en ligne. Cette enquête, constituée de 53 questions à choix unique, multiple ou à réponse libre a permis d'en savoir plus sur les pratiques de mobilité dans le Loiret et les freins rencontrés par les usagers. Les questions portaient sur les différents modes de transport et leur utilisation :

- « Quels transports utilisez-vous le plus fréquemment ? »
- « A quelle fréquence utilisez-vous le vélo ? »
- « Pratiquez-vous le covoiturage ? »
- …

Une carte participative a également été proposée permettant aux répondants de renseigner leurs avis et remarques de façon localisée et selon différentes thématiques.

Le Département est allé au-devant des Loirétains afin de récolter le plus de retours possibles. Des hôtesses étaient présentes les samedis après-midi dans les grandes villes du Loiret pour faire remplir l'enquête aux Loirétains. Un tirage au sort a été effectué parmi les répondants pour gagner un vélo électrique.

Le panel usagers : les habitants racontent leurs mobilités

Suite à l'enquête en ligne, un panel de 50 Loirétains a été constitué pour comprendre et analyser les pratiques quotidiennes de mobilité du territoire. Choisis en fonction de leur profil et de leur lieu d'habitation, ces usagers sont représentatifs des différentes catégories d'habitants du Département :

- Collégiens,
- Retraités,
- Actifs,
- Personnes en recherche d'emploi,
- …

Les participants de ce panel ont été invités à prendre en note tous leurs déplacements durant une semaine. Des entretiens individuels ont ensuite été réalisés avec certains des participants afin d'échanger sur leurs besoins et sur les actions pouvant être mises en place pour améliorer leurs déplacements quotidiens. 15 portraits d'habitants ont ainsi été réalisés.

Quelques verbatims :

« La principale difficulté tient à l'absence de coordination entre les différents modes de transport (horaires bus / train ; vélo / train avec l'insuffisance de place vélos dans les trains…) alors que la plupart des trajets qui ne sont pas réalisés en voiture combinent plusieurs modes de transport différents. » Une mère de famille habitant Orléans

« J'utilisais la voiture pour aller travailler mais j'ai perdu mon permis. Du coup, je me suis mis au vélo. Depuis, j'ai récupéré mon permis mais je prends toujours plaisir à rouler à vélo. Je prends ma voiture uniquement quand je n'ai pas le choix ! » Actif de Saint-Denis de l'Hôtel

« Quand je peux, j'utilise le vélo, et toute la famille aussi ! Pour aller en centre-ville ou dans les communes voisines par exemple. Mais comme j'habite à 25 km de mon travail, je prends la voiture pour aller travailler. En plus, les routes départementales que je prends en voiture sont très dangereuses pour les vélos ! » Active habitant à Lorris.

Le panel d'usager a permis de comprendre les attentes de la population du Loiret :
- des itinéraires cyclables agréables et sécurisés ;
- une offre de transport en commun lisible, aux horaires et à la fréquence adaptés;
- une intermodalité facilitée notamment vélo/train ou vélo/bus ;
- un service de covoiturage facilité ;
- une offre de stationnement sécurisée ;
- des services au sein des centres bourgs.

Une stratégie co-construite avec les acteurs locaux

Dans une démarche de concertation, des ateliers territoriaux ont été organisés à l'été. Ils ont eu pour objectif de co-construire avec les élus et les techniciens des communautés de communes la stratégie à mettre en œuvre afin de proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle. Cette phase a été menée en lien avec les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les communes et les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR).

Dans cette seconde phase de propositions, un plan d'actions a été développé afin d'offrir des solutions adaptées pour améliorer la mobilité du quotidien dans les territoires.

L'organisation et le développement des mobilités constituent un enjeu majeur à l'échelle du territoire en permettant d'agir de manière transversale sur les compétences du Département :

- La sécurisation et l'adaptation des infrastructures routières pour favoriser les mobilités actives et l'intermodalité notamment dans les déplacements domicile-travail ;
- L'action sociale en développant les mobilités solidaires ;
- L'éducation en améliorant le maillage cyclable vers les collèges ;
- La préservation de l'environnement en limitant l'usage de la voiture (mobilités actives, aire de covoiturage, etc.) ;
- Les services qui accompagnent les mobilités actives et durables pour les déplacements au quotidien.

Annexe - Liste des actions

La mobilité douce

- Renforcer la desserte cyclable des établissements scolaires et en particulier des collèges,
- Accompagner les jeunes publics vers la pratique du vélo (déploiement des kit vélo, ateliers dans les collèges, sensibilisation au bon usage du vélo),
- Renforcer le maillage du territoire en aménagements cyclables structurants, notamment via la desserte des pôles d'emploi et des pôles multimodaux : 3 liaisons prioritaires sont avancées => liaison Le Malesherbois –Pithiviers, liaison Briare – Gien, liaison vers les zones d'activités…
- Accompagner les EPCI dans le développement de la pratique du vélo sur leur territoire en déployant des services vélo (installer des cafés-vélo sur les territoires…),
- Poursuivre l'aménagement touristique particulièrement dans les zones denses en s'appuyant sur le développement du maillage cyclable : créer un réseau de jalonnement empruntant les voies à faible trafic vers les points d'intérêt majeur,
- Participer à la création des écoles du vélo pour les adultes.

La mobilité partagée

- Proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle et accessibles à tous dans les territoires ruraux : accélérer le développement du réseau de covoiturage et d'autostop organisé,
- Identifier et développer une plateforme unique de mise en relation des covoitureurs,
- Encourager l'intermodalité vélo/transports en commun et vélo/covoiturage,
- Développer les aires de covoiturage sur le territoire et les services associés (stationnement vélo, bornes de recharge pour véhicule électrique, dispositifs de sécurité…).

La mobilité propre

- Développer les points de charge électriques ouverts au public et communiquer une cartographie permettant de les localiser (points multimodaux),
- Proposer des véhicules électriques en libre-service ou à la location dans les territoires ruraux,
- Accompagner le développement de l'hydrogène sur le territoire.

La mobilité évitée

- Accompagner les EPCI dans la réalisation d'un état des lieux des pratiques et des projets liés à la mobilité évitée,
- Accompagner les EPCI dans l'élaboration d'une stratégie bas-carbone,
- Renforcer les liens avec Action Cœur de ville et Petites Villes de demain,

- Développer des circuits courts et le commerce de proximité sur les territoires, inciter les commerçants à se rapprocher des communes plus rurales en proposant des services de livraison (à vélo…),
- Dans le cadre du financement de logements sociaux, intégrer des contraintes afin que ces logements soient bien reliés aux centres-villes et centre-bourg,
- Créer un projet à destination des entreprises dans le cadre de la stratégie bas carbone permettant de déployer le télétravail, la semaine de 4 jours, les plans de déplacement inter-entreprises.

L'animation et la sensibilisation

- Renforcer la communication et faire connaitre l'ensemble des solutions de mobilités existantes afin de proposer une plus grande visibilité sur l'ensemble de l'offre,
- Simplifier et clarifier les solutions de mobilités,
- Renforcer la coordination inter-EPCI / fluidifier les échanges entre élus et services,
- S'appuyer sur les relais locaux dans la communication auprès des habitants (EPCI, communes).

Le Loiret s'engage pour notre planète

25-106 MCOM • Gettyimages

Loiret
votre Département

Département du Loiret
45945 Orléans
Téléphone : 02 38 25 45 45
www.loiret.fr • services.loiret.fr